

Demande de permis UNIQUE

Nos réf. : PU-E 04-2018

Réf DGO3 : 20064 & D3300/51012/RGPED/2018/4/GPRIM/choor - PU

Réf DGO4 : F0316/51012/PU3/2018.1

Le Collège Communal de la Commune de BRUGELETTE a l'honneur de porter à la connaissance des habitants qu'une demande de permis UNIQUE a été introduite par PAIRI DAIZA SA, Domaine de Cambron, n°1 à 7940 Brugelette (C.C.) visant :

- Création d'un nouveau monde : la terre du froid incluant 1 sauna, 1 groupe électrogène de secours de 1000kVA, 1 dépôt de sel alimentaire inférieur à 20 tonnes, des productions de froid, des hébergements pour le public à proximité des animaux.

Le projet n'est pas conforme aux prescriptions du PCA n°2 dit « Parc PARADISIO » approuvé par AM du 14/07/2009 (devenu SOL) en ce qui concerne :

- Zone 70.1 (végétation en massif) : respect des 15m d'épaisseur de végétation à prévoir autour des constructions dans la zone (largeur du chemin à ajouter) ;
- Zone 70.4 (chemin de rive) : le bâtiment B69 (backstage des rennes) empiète au sein de cette zone, or les constructions ne sont pas autorisées ;
- Zone 90.1 (jardin thématique) : la totalité de l'emprise au sol des constructions doit rester inférieur à 15% de la surface de la zone et doit être discontinue (ici 9.904m² sur une surface totale de 30.644m²).

**La demande nécessite des écarts au schéma d'orientation local (SOL)
conformément à l'article D.IV.5 du CoDT**

L'enquête se déroule du 11/07/2018 au 29/08/2018 inclus.

(Celle-ci est suspendue entre le 16 juillet et le 15 août inclus)

Les personnes qui auraient des objections à formuler à propos de ce projet sont priées de les faire parvenir du 11/07/2018 au 29/08/2018 (jour de clôture),

- **soit par écrit** au Collège Communal, Grand place, 2a à 7940 BRUGELETTE
- **soit par mail** à l'adresse suivante : urba-envir@brugelette.be en reprenant toutes vos coordonnées.
- **soit de se présenter à l'effet d'y communiquer leurs observations verbales** au délégué de l'Administration lors de la séance de clôture de l'enquête publique qui aura lieu en l'Hôtel de ville, même adresse, le mercredi 29 août 2018 de 16h à 16h30.

Les plans sont déposés à l'examen du public, à l'Administration Communale, Service de l'Urbanisme, du lundi au vendredi de 9 à 12h, à la permanence du samedi matin de 9h30 à 11h30 (à l'Etat Civil) ainsi que sur rendez-vous.

Brugelette, le 2 juillet 2018

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice générale.

K. KOWALSKA



Le Bourgmestre,

A. DESMARLIÈRES